

Montreuil,
le lundi 17 février 2020

Émetteur : Claire VAYSSETTES, Responsable ligne produit - Institut 4.10 - Email :
cvayssettes@institutquatredix.fr
Frédérique BENNEJEAN Chef de projet formation - Ucanss - Email : formation@ucanss.fr

Objet : Présentation de la nouvelle architecture du CQP Manager opérationnel en blocs de compétences

Madame, Monsieur le Directeur,

La professionnalisation des managers, acteurs essentiels de la performance et de l'évolution des organismes de Sécurité sociale, représente un enjeu majeur pour l'Institution.

Ainsi le CQP Manager opérationnel accompagne les managers et les organismes du Régime général dans les défis qu'ils doivent relever au quotidien, et dans l'évolution des pratiques que cela nécessite.

Ce cursus institutionnel :

- permet d'acquérir et de développer sa posture managériale,
- certifie un socle commun des compétences à détenir pour la tenue du poste.

La révision du référentiel de certification en **blocs de compétences** résulte des évolutions législatives successives (lois du 5 mars 2014 et du 5 septembre 2018) qui ont réformé en profondeur la formation professionnelle, qu'il s'agisse des voies de financement, d'accès à la formation ou de l'organisation même du parcours de formation.

Dernièrement, la publication récente par France Compétences d'une note méthodologique a également conduit à formuler les compétences selon les exigences exprimées.

L'ARCHITECTURE DU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

Le référentiel de certification s'appuie désormais sur 4 activités principales qui font du manager opérationnel :

- Le pilote des activités et des performances : Détermine les objectifs opérationnels de son secteur d'activités, en adapte l'organisation et en évalue la qualité de service et la performance.
- L'animateur et l'entraîneur de son équipe : Assure la cohésion de son équipe en dialoguant, soutenant et veillant au respect des dispositions RH en vigueur.
- L'acteur du développement des compétences : Développe et suit les performances et les compétences des collaborateurs en mobilisant les outils RH.

- L'acteur des démarches d'optimisation de son service : Accompagne les évolutions de son unité en mettant en œuvre des démarches de résolutions de problèmes, d'optimisation du fonctionnement et d'accompagnement du changement.

Chaque activité constitue un **bloc de compétences** ; le référentiel de formation est ainsi structuré en **4 blocs compétences**, dans lesquels sont réparties les 17 compétences du référentiel.

Activité du référentiel	Bloc de compétences intitulé
Détermine les objectifs opérationnels de son secteur d'activités, en adapte l'organisation et en évalue la qualité de service et la performance	Pilotage, organisation et supervision des activités
Assure la cohésion de son équipe en dialoguant, soutenant et veillant au respect des dispositions RH en vigueur	Management d'une équipe de collaborateurs
Développe et suit les performances et les compétences des collaborateurs en mobilisant les outils RH	Accompagnement des personnes dans le développement des compétences
Accompagne les évolutions de son unité en mettant en œuvre des démarches de résolutions de problèmes, d'optimisation du fonctionnement et d'accompagnement du changement	Contribution aux démarches d'amélioration continue et aux changements nécessaires

L'ARCHITECTURE DE LA FORMATION (ANNEXE 1)

L'architecture de la formation évolue en réponse à la structuration en blocs de compétences du référentiel de certification :

- 1 module transverse, relatif aux « Rôle et missions du manager opérationnel »,
- 7 modules traitant des thématiques de chaque bloc de compétences et permettant de préparer collectivement les expérimentations terrain,
- 1 module d'accompagnement collectif, visant à faire acquérir la méthodologie d'analyse et de formalisation des pratiques professionnelles,
- 1 module de préparation aux épreuves écrites et orales de la certification,

Les modules de formation sont identiques à ceux actuellement déployés. Chaque module répond à un ou plusieurs objectifs de développement des compétences managériales. Ils sont mis en œuvre par le biais de différents temps formatifs et modalités pédagogiques : distanciel, présentiel, expérimentation en situation professionnelle.

Les principes fondateurs initiaux sur lesquels s'appuient la construction des dispositifs de formation et de certification demeurent inchangés :

Des modalités pédagogiques adaptées au contexte des organismes et des managers qui permettent de concilier formation et tenue du poste :

- Une alternance permettant une présence en organisme plus longue : une semaine de formation par mois, et trois semaines en organisme

Un accompagnement renforcé grâce à un suivi individualisé au cours de la formation, de l'alternance et de la préparation à la certification :

- L'accompagnement individuel assuré par le formateur de suivi
- L'accompagnement du tuteur en organisme
- L'accompagnement dédié à la préparation des situations professionnelles à expérimenter en organisme, réalisé pendant la formation

Des modalités de formation et d'évaluation basées sur les situations professionnelles vécues par les managers opérationnels, ainsi que les outils et supports réalisés et utilisés au quotidien.



LES PARCOURS

La modularisation du référentiel de certification en blocs de compétences permet d'individualiser les parcours de formation et de certification.

Cela donne la possibilité au manager de s'engager à tout moment dans la certification :

- de TOUS les blocs de compétences, à l'issue d'un parcours complet de formation,
- d'UN seul bloc de compétences ou de PLUSIEURS blocs de compétences à la fois, à l'issue d'un parcours de formation par bloc.

1. Le parcours complet

Le parcours de formation complet conduisant à l'obtention du CQP se décline selon les modalités suivantes :

- Amplitude de la formation intégrale 12 mois au moins
- Durée de la formation à distance et en présentiel 33 jours sur 7 mois
- Durée des temps d'expérimentation en organisme 21 jours sur les 12 mois
- Accompagnement individuel, réalisé par le formateur 1h30 par bloc
- Accompagnement du tuteur 11,5 jours sur les 12 mois
- Accompagnement collectif à l'analyse de la pratique 2 jours
- Accompagnement aux épreuves de certification 2,5 jours

2. Le parcours par bloc

2.1. Individualiser le parcours de formation : le pré positionnement

L'étape du pré positionnement est incontournable car elle permet de déterminer à un instant T quelles sont les compétences que détient le manager et celles qu'il lui faut acquérir, développer, ou renforcer. C'est donc le moyen d'identifier le besoin de formation ou de développement des compétences propre au manager et de construire le parcours de formation adapté, en réponse à ce besoin spécifique.

Pour faciliter et accompagner cette démarche, l'Institut 4.10 met à la disposition des employeurs l'**outil de pré positionnement « OPP »**. Cet outil, ancré sur le référentiel de certification, prend appui sur les pratiques et les outils du quotidien des managers opérationnels.

Il a été construit de manière à :

- croiser les regards du manager et du n+1 sur les compétences détenues pour chaque activité,
- favoriser le dialogue entre le service Rh, le manager et son n+1 autour des besoins de développement des compétences,
- identifier les modules à suivre, les blocs à faire valider et les prioriser, à partir des résultats issus du pré positionnement et conjointement entre le service RH, le manager et son n+1.

Le pré positionnement doit **obligatoirement** être réalisé **préalablement à** toute inscription sur un ou plusieurs blocs de formation.

L'institut 4.10 a un rôle d'appui des organismes dans leur appropriation des évolutions du dispositif et de conseil notamment sur la cohérence des parcours envisagés.

Ainsi, il les accompagne et les guide dans la prise en mains et l'utilisation de l'outil de pré positionnement.

L'accompagnement réalisé par l'Institut se déroule entièrement à distance, en 2 phases :

- Un 1er rdv pour présenter l'OPP, guider son utilisation pour la construction des parcours individualisés des managers de l'organisme, clarifier les principes de la certification par bloc. Durée : 2 heures à distance.

- Un 2ème rdv que l'employeur peut mobiliser s'il le souhaite, lui permettant d'être conseillé et accompagné dans la construction et l'organisation du parcours de formation/certification par bloc.
Durée : 1 heure



2.2. Construire le parcours

Le parcours de formation est construit une fois que les compétences à acquérir et les blocs de compétences à faire certifier sont identifiés.

Les éléments d'individualisation du parcours à arbitrer sont les suivants :

- 1 ou plusieurs blocs : quel est le/ quels sont les blocs choisis ;
- l'ordre dans lequel la formation sera suivie, qui permet d'articuler le besoin du manager et l'actualité impactant l'organisme et l'activité du manager ;
- l'amplitude de la planification des blocs : la formation et la certification de chaque bloc retenu peut être envisagée sur 1 année, 2 années ou plus ;
- le rythme de la certification des blocs :
 - un bloc est présenté à la certification sur une année déterminée
 - plusieurs blocs sont présentés à la certification sur une année déterminée, quelle que soit l'amplitude totale de la formation (sur 1 ou 2 ans)
 - tous les blocs sont présentés à la certification en une seule fois à l'issue du parcours de formation

2.3. Planifier la certification

Avant de se positionner pour la certification, le manager devra **obligatoirement** avoir suivi les modules « Analyser et formaliser sa pratique » et « Se préparer aux épreuves de certification ».

Ces modules peuvent être planifiés au moment souhaité dans le parcours, et de manière décorrélée l'un de l'autre, **sous réserve** d'avoir déjà pu mener des expérimentations terrain.

L'ÉVALUATION ET LA CERTIFICATION

Le dispositif d'évaluation et de certification du CQP MO s'appuie sur deux types d'évaluation.

L'évaluation **formative**, conduite par le tuteur et le formateur de suivi, est réalisée pendant le parcours de formation.

L'évaluation **certifiante** est conduite par le jury professionnel ; il mesure, à partir des critères définis dans le référentiel de certification, la maîtrise qu'a le candidat des compétences nécessaires à la réalisation des activités principales du manager opérationnel.

Les principes de la certification (Annexe 2)

- L'évaluation des compétences se fonde sur le principe de la démonstration des compétences détenues par le candidat, que ce soit à l'issue de la formation ou par la VAE.
- Un candidat qui se présente au jury professionnel doit réaliser un Dossier de Pratiques Professionnelles. L'étude du dossier permet au jury de se prononcer quant à l'acquisition des compétences.

Les acteurs de la formation (Annexe 3)

L'accompagnement renforcé du manager stagiaire prévu par le dispositif de formation certifiante CQP MO mobilise, dans une logique de réussite, un ensemble d'acteurs au sein de l'Institut 4.10 et des organismes.

Le responsable de session de l'Institut 4.10

Chargé de mettre en place le parcours de formation et de certification, il est l'interlocuteur privilégié de tous les acteurs du dispositif.

Le formateur de suivi de l'Institut 4.10



Le formateur de suivi accompagne individuellement le manager tout au long de son parcours de professionnalisation et de certification. Il est donc l'interlocuteur principal du manager stagiaire et du tuteur.



Le tuteur en organisme

Le tuteur en organisme participe au développement des pratiques du manager, notamment en accompagnant l'expérimentation des situations professionnelles, et évalue la progression dans les compétences mises en œuvre sur le terrain.

Le responsable des ressources humaines

Le responsable ressources humaines est chargé de suivre et soutenir le dispositif, et de superviser le développement des managers stagiaires ; il est le garant du dispositif et de la mise en place des conditions de réussite dans son organisme.

PUBLIC CONCERNÉ

La formation certifiante CQP MO est destinée au salarié nommé à un poste de manager opérationnel :

- **débutant**, en vue d'acquérir et faire certifier les compétences managériales fondamentales; le parcours de formation certifiant est alors conseillé dès la première année de la prise de poste.
- **expérimenté**, en vue de conforter et faire certifier les compétences managériales fondamentales.

COÛT DE LA FORMATION ET PRISE EN CHARGE

Parcours complet

Le parcours complet, coût de la certification compris, s'élève à **10.122 €** pour l'année 2020.

Parcours par blocs

Le tarif de chaque Bloc est composé des éléments suivants : module introductif + module(s) de formation constitutif(s) du bloc + licence e-learning + coût de la certification

INTITULÉ DU MODULE	DURÉE EN JOURS**	COÛT PÉDAGOGIQUE/ PAR STAGIAIRE
Accompagnement au pré positionnement, OPP	0,5 j	en cours de définition
Licence e-learning	-	135 €
Coût de la certification pour 1 bloc	-	300 €
Module introductif* : Présentation du dispositif de formation et de certification, et des acteurs impliqués	0,5 j	400 €
Module transverse* : Le rôle et les missions du manager à la sécurité sociale	3,5 j	898 €
BLOC Pilotage, organisation et supervision des activités (formation 1739 € - 1 module)	6 j	2574 €
BLOC Management d'une équipe de collaborateurs (formation 2863 € - 3 modules)	11 j	3698 €
BLOC Accompagnement des personnes dans le développement des compétences (formation 2090 € - 2 modules)	7,5 j	2927 €
BLOC Contribution aux démarches d'amélioration continue et aux changements nécessaires (formation 1429 € - 1 module)	5 j	2264 €
Module Analyser et formaliser sa pratique	2 j	520 €
Module Se préparer aux épreuves de certification	3 j	563 €

* Les modules introductifs et transverse ne sont suivis qu'un fois

*** la durée inclut le distanciel*

2020 : Modalités de prise en charge

Nous vous invitons à consulter la note relative aux priorités de financement 2020 et ses annexes en vous connectant à votre espace

Nous vous alertons sur le fait que les listes actuelles ne contiennent pas les tarifs 2020, en raison de leur actualisation en cours par l'Institut 4.10.

Les formations sur la liste Plan seront directement prises en charge par l'Institut 4.10 dans le cadre d'un dispositif de subrogation de paiement.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Vos demandes sont à réaliser en passant commande directement via le site de l'Institut 4.10.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à contacter les pilotes de ce dispositif dont vous trouvez les coordonnées en première page.

Convaincue de l'intérêt que vous porterez à ce dispositif, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Françoise PICAUD

Directrice de la Formation Professionnelle

Document(s) annexe (s) :

- Annexe 1 - Architecture,
- Annexe 2 - La certification,
- Annexe 3 - Acteurs,